

**Séance publique du 10 septembre 2007**

**Délibération n° 2007-4390**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Avis de la Communauté urbaine sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le préfet du Rhône a initié, en 2001, une démarche pour l'amélioration de la prévention et de la protection vis-à-vis des risques d'inondation sur le territoire de la Communauté urbaine. Le diagnostic territorial a entraîné la mise en place d'un vaste programme d'études des phénomènes.

La première action, l'élaboration du plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône, a été prescrite par arrêté de monsieur le préfet du Rhône en date du 7 janvier 2004. L'arrêté prévoit quatre secteurs géographiques homogènes.

Le PPRNI du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2007.

Monsieur le préfet du Rhône a prescrit, par arrêté, la révision du PPRNI du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont-commune de Vaulx en Velin, en date du 29 mai 2007.

L'objectif de cette révision est de revoir les zones exposées au risque de rupture de la digue communale de Vaulx en Velin au vu des travaux réalisés sur cet ouvrage.

Ces travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 8 février 2007, conformément aux articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement. Ces travaux, réalisés par la Ville, ont été réceptionnés le 15 mars 2007.

L'approbation de la révision du PPRNI du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont-commune de Vaulx en Velin permettra la finalisation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière qui encadre l'opération de renouvellement urbain du quartier.

Monsieur le préfet du Rhône a adressé à la Communauté urbaine, par courrier en date du 23 août 2007, ce dossier de projet de révision du PPRNI du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont-commune de Vaulx en Velin. Un avis du conseil de Communauté est requis sur ce dossier.

Cette consultation officielle est réalisée préalablement à l'enquête publique.

Après examen du dossier, il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce projet de révision du PPRNI du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont-commune de Vaulx en Velin ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**Emet** un avis favorable sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont-commune de Vaulx en Velin, tel que proposé par monsieur le préfet du Rhône en date du 23 août 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,